

En pratique



Julien, 24 ans, agent magasinier à la bibliothèque municipale d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

Depuis l'âge de 16 ans, je galère de petit boulot en petit boulot. Je vais bientôt avoir un bébé, j'ai décidé de me stabiliser. J'ai signé un PACTE et je prépare un Titre Professionnel d'agent magasinier. Je travaille à la bibliothèque de ma ville et je me sens bien.

J'ai la certitude que la galère c'est fini !



Yéléna, 19 ans, agent administratif à l'hôpital de Challans (Vendée).

Il y a quelques années, ma grand-mère est tombée malade et j'ai trouvé qu'à l'hôpital tout le monde s'était bien occupé d'elle. Cela a changé l'image que j'avais du milieu médical. Aujourd'hui, je prépare un BEP carrières sanitaires et sociales et je travaille à l'hôpital près de chez moi. À l'avenir, j'aimerais bien être plus en contact avec les personnes malades.



Samira, 18 ans, agent d'accueil à la préfecture d'Annecy (Haute-Savoie).

J'aime être en contact avec le public. Grâce à la formation de BEPA secrétariat accueil, je travaille dans un milieu qui me plaît. À la préfecture, je suis en charge de l'accueil des personnes qui viennent renouveler leur passeport ou leur carte d'identité. Je ne compte pas en rester là et je me renseigne déjà pour le concours de secrétaire administrative.

À qui s'adresser ?

- À l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)
- Auprès de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP)
- À la Mission locale ou à la permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO)
- À l'AFPA

Services d'information du public

- Info emploi : 0 821 347 347 (0,12 €/mn)
- www.cohesionsociale.gouv.fr
- www.fonction-publique.gouv.fr
- www.afpa.fr
- www.anpe.fr

La bataille pour l'emploi

Vous voulez intégrer la fonction publique et obtenir une qualification ?

Le PACTE vous le permet

- Vous avez entre 16 et 25 ans
- Le PACTE associe une formation en alternance pendant 1 ou 2 ans et un emploi
- Il permet d'obtenir une qualification et un poste de fonctionnaire titulaire à la fin du contrat
- La rémunération varie de 55 à 70 % du minimum de traitement de la fonction publique



Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement

Ministère
de la fonction publique



Le PACTE - parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État - vous permet d'acquérir une qualification et à l'issue du parcours une titularisation dans la fonction publique.

■ Quel parcours ?

- Vous signez un contrat d'une durée de 12 à 24 mois à temps plein et vous suivez une formation en alternance en vue d'acquérir une qualification en lien avec l'emploi exercé. Il est prévu une période d'essai de deux mois.
- À l'issue de ce parcours de professionnalisation, vous êtes titularisé dans le corps ou le cadre d'emplois visé, après vérification de vos aptitudes par une commission.
- Vous vous engagez alors à occuper le poste pendant une durée correspondant à deux fois la durée du PACTE que vous avez signé.

■ Comment ça marche ?

Le PACTE comprend une formation qualifiante suivie en alternance pendant 1 ou 2 ans. Il garantit l'entrée dans la fonction publique, après vérification des aptitudes.

- Les employeurs sont les administrations d'État, les collectivités locales et les hôpitaux.
- Votre rémunération est un pourcentage du minimum de traitement de la fonction publique. Elle ne peut être inférieure à 55 % si vous avez moins de 21 ans et à 70 % au-delà de 21 ans.
- Pendant la durée de votre PACTE, vous serez suivi par un tuteur qui aura pour mission de vous guider et de suivre votre activité.

QUESTIONS / RÉPONSES

👉 Puis-je postuler au PACTE si je ne suis pas français ?

Ce contrat concerne les personnes de nationalité française ou de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Cependant, une personne en cours de naturalisation ou d'obtention d'une nationalité européenne peut être recrutée.

👉 Quel temps sera consacré à la formation ?

Au moins 20 % de la durée totale du contrat sera consacré à la formation.

■ À savoir

- Le PACTE constitue une nouvelle voie de recrutement dans les corps et cadres d'emplois de catégorie C de la fonction publique.
- Pendant votre parcours, vous suivez une formation en alternance. La qualification*, le titre* ou le diplôme* ainsi préparé doit porter sur un domaine d'activité en rapport avec l'emploi occupé pendant le contrat.
- Lorsque l'accès à l'emploi occupé est réservé aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme, la formation dispensée vous permet l'obtention de ce titre, de ce diplôme ou d'un équivalent.

👉 Pour en savoir plus...

- www.legifrance.gouv.fr (Ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005)
- www.fonction-publique.gouv.fr (page d'information sur le PACTE)
- www.cncp.gouv.fr (*Répertoire national des certifications professionnelles)